

# CHRONIQUE D'UN RACISME ORDINAIRE

*Le traitement de la question de la migration au Maroc, liée aux subsahariens, a déjà pris un dangereux virage. Les cas de violences arbitraires, d'abus sur cette minorité « lâchée » par tous, interpellent aujourd'hui sur la « fiabilité » des textes qui défendraient leurs droits, mais surtout sur un racisme devenu communément banal.*

PAR ZAKYA DAOUD

**O**livier et sa sœur Sandra sont des Camerounais venus étudier au Maroc, il y a respectivement 7 et 6 ans. Sandra ayant fait des études d'infirmière, sans trouver du travail dans cette branche, est employée dans un bureau. Olivier, après des études et un travail dans l'informatique, est auto-entrepreneur. On pourrait les croire installés, insérés. Ils ne le sont pas ! Ils ont eu des papiers, ils n'en ont plus, en grande partie à cause des lenteurs de leur ambassade. Ils se méfient de tout le monde et vivent resserrés sur eux-mêmes. « *J'ai mon petit territoire, je préfère ne pas en sortir* », dit Olivier, qui ne veut même pas aller discuter dans un café. « *Je reconnais, dit-il, que certains des nôtres exagèrent, notamment ceux qui mendient ou bien pratiquent le commerce ambulancier, prenant ainsi la place des Marocains, mais cela n'excuse pas des abus choquants* ».

Car, ils vivent dans la crainte. Quant à leurs contacts avec les Marocains, « *on préfère les éviter* »,

*n'ai jamais été augmenté, ni n'ai jamais eu de primes, je gagnais 4 000 DH par mois pour travailler de 8 h 30 à 23 heures. On est alors dans un cercle vicieux. Si on ne se plie pas en quatre et si on ne joue pas l'idiot, on est rejeté* ».

Le pire, expliquent-ils, est de se loger. Ils ont dû changer des quantités de fois d'appartement, d'où on les évacue sous de faux prétextes. On les harcèle, malgré des loyers exorbitants, on leur interdit les visites, on les vole à la moindre occasion, jeunes, voisins, bailleurs, et il y a même, souligne Sandra, et de plus en plus depuis 2012, des pancartes « *Interdit de louer aux noirs* ». Et d'insister sur les difficultés des contrats de travail, de prise en charge de santé malgré les cotisations à jour, des inscriptions à l'ANAPEC, des cartes de séjour, les innombrables papiers et dossiers à remplir, que l'on égare à plaisir ou que l'on détruit sous leurs yeux, les notaires marrons, les problèmes pour sortir du territoire : leurs neveux, venus du Cameroun, avec

## **LA SITUATION S'EST AGGRAVÉE DEPUIS 2012 SURTOUT, ET LE RACISME EST DEvenu INSTITUTIONNEL.**

répond la sœur, ajoutant que rares sont ceux qui sont ouverts et tolérants. « *Même les enfants* », soupire Sandra, « *ils nous appellent « Azzi » (Nègre, ndlr), ce sont leurs parents qui le leur disent, ils sont élevés comme ça, chez eux et à l'école* ». « *J'ai travaillé six ans auprès d'une personne, renchérit Olivier, qui un matin, pour un différend de travail, m'a traité de singe. Et pourtant, ils profitent bien de nous...* », ajoute Sandra, parlant de cas nombreux d'exploitation, voire de travail forcé et de traitements dégradants. Olivier ajoute : « Je

des passeports canadiens, n'ont pas pu débarquer à Casablanca. La famille a passé une nuit à l'aéroport, dormant à même le sol, avant de quitter le Maroc.

Les subsahariens que l'on rencontre dans les rues, en cohortes, rarement seuls, sont unanimes : la situation s'est aggravée depuis 2012 surtout. Et le racisme est devenu institutionnel, le fait des autorités, à tous les stades, et s'ajoute au racisme ordinaire, pour ceux qui ont des papiers comme ceux qui n'en ont pas, les étudiants comme les



commerçants, les travailleurs comme les chômeurs. « Je connais, dit Sandra, une amie à laquelle on a craché au visage dans un taxi et une autre qu'on a aspergée de déodorant dans la rue. J'en ai assez de supporter la dureté de la société marocaine ».

### Quelques milliers

Combien sont-ils ? Les associations qui défendent leurs droits ne les évaluent pourtant pas à plus de 20 000 de passage, un passage qui peut être long, et 20 000 désormais installés à demeure. Ce qui est peu, si l'on considère aussi que, toujours selon les associations, 8 485 d'entre eux ont été refoulés ou renvoyés durant les sept premiers mois de 2012. Mais, ils reviennent, dit-on... En effet, ils sont durs et pugnaces, comme tous les émigrés. C'est une question de survie. Car, devenus visibles, ils ont désormais leurs quartiers à Casablanca, à Rabat, dans d'autres villes. Dans le nord, ils se réfugient toujours dans la forêt et en sortent pour mendier. Ils sont aussi internés dans des camps de rétention qui ne disent pas leur nom. Bien que s'efforçant à l'invisibilité, ils sont de plus en plus nombreux. Ils auraient quadruplé ces dernières années.

Cette similitude, qui n'a rien de surprenant, est à l'origine de la tempête médiatique et gouvernementale qu'ils ont soulevée à la mi-septembre 2013. Le Maroc a été un des rares Etats - en fait le second - à ratifier la Convention du 21 juin 1993 sur la protection des droits des travailleurs migrants et de leur famille, pour protéger à l'époque ses propres ressortissants émigrés. C'est au titre de cette convention qui n'a été publiée au Journal officiel qu'en février 2012, qu'il se devait de présenter un rapport à un comité de l'ONU à Genève chargé de ce problème. Mais, entre-temps, le Maroc est devenu un pays d'immigration : outre

★  
**RÉCIDIVE.** Entre juin et août 2013, quatre crimes ont été commis contre des subsahariens au Maroc.

des ressortissants européens, notamment français et espagnols, arrivés ces derniers temps en grand nombre, algériens, la deuxième communauté après les Français, sans oublier des ressortissants arabes, syriens notamment depuis la guerre civile, et autres émigrés asiatiques, philippins et chinois, le Maroc est devenu une terre de transit puis d'accueil pour de nombreux subsahariens bloqués dans leur périple vers l'Europe.

Cela a commencé aux alentours des années 2000 quand la forteresse Europe s'est davantage barricadée par des lois et par des contrôles accrus à ses frontières, notamment autour des présides espagnols du nord et dans le détroit de Gibraltar où beaucoup se sont noyés. Les premiers subsahariens bloqués ont été plus ou moins bien acceptés, dans les grandes villes tout au moins, sauf dans le nord, autour des présides et de la frontière algérienne où ils campaient et vivaient dans des conditions inhumaines. Au fur et à mesure des années, leur nombre a grossi, malgré les expulsions, et notamment l'abandon de kyrielles d'entre eux dans le désert entre le Maroc et la Mauritanie, qui a, en 2005, terni l'image internationale du Maroc à laquelle il tient tant.

### Cas scandaleux

Depuis 2011, la situation s'est à nouveau tendue. En 2012 on signale de véritables traques au faciès, des contrôles abusifs, des arrestations, des détentions arbitraires et des reconduites brutales à la frontière, dans plusieurs villes du Maroc, F'nideq, près de Ceuta, Tanger, Rabat, Fès, Casablanca, Oujda et Nador, accompagnées de violences physiques et morales, exercées par la police et les forces auxiliaires : les rapports alternatifs font état de rafles exercées par des militaires en avril 2012 à



© AFP

Oujda, avec l'arrestation de 60 personnes, femmes, hommes et enfants, la destruction des tentes, des rackets et pillages et la confiscation de biens et de passeports. Autres arrestations, à Oujda, puis à Fès de femmes enceintes et malades, gardées des heures durant dans les locaux de la police, sans soins et sans nourriture. Le 6 juin 2012, des arrestations massives sont opérées dans différents quartiers de Rabat et Casablanca en pleine rue ou dans les bus. Des personnes en situation régulière, des mineurs, des demandeurs d'asile et des réfugiés sont interpellés. Les arrestations sont particulièrement violentes à Casablanca, dans les quartiers d'Oulfa Firdaous, Sidi Maarouf, et dans la Médina.



**Oujda.** Opération de transfert vers Bamako d'un groupe de 120 Maliens, le 14 octobre 2005.

## «QUAND NOUS SOMMES ARRIVÉS DANS LE DÉSERT, IL Y AVAIT ENCORE DU SOLEIL, ILS NOUS ONT DÉPOSÉS, JETÉS DU HAUT...».

31 000 subsahariens auraient ainsi été arrêtés en 2012, selon les associations qui ont noté une forte recrudescence des refoulements, particulièrement dans l'Oriental et à partir des principales grandes villes du Maroc (Rabat, Tanger et Casablanca principalement). De nouvelles villes comme Fès et Marrakech, originellement connues pour être plus tranquilles, ont été aussi ciblées par des rafles et arrestations de migrants. Ce regain de

violence aux frontières du nord est attesté par le Rapporteur spécial de l'ONU sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants qui a effectué une mission au Maroc du 15 au 22 septembre 2012. Il a reçu des informations faisant état de passages à tabac et de violences sexuelles, a recueilli des témoignages de migrants frappés avec des bâtons, des pierres, agressés sexuellement ou menacés et soumis à toutes sortes de mauvais traitements (ligotés avec des cordes, brûlés avec des briquets, couverts d'urine). Les victimes, abandonnées dans des ravins ou des forêts, n'étaient pas secourues et les Marocains qui leur manifestaient de la solidarité étaient eux-mêmes attaqués.

### Une émigration refusée

Ces cas scandaleux qui font que le Maroc est à nouveau pointé du doigt, se sont poursuivis en 2013. Et il y a eu morts d'hommes : un émigré muni d'une carte de séjour, violemment jeté d'une fourgonnette à Tanger (le cas est porté en justice), un jeune sénégalais poignardé à Fès par un militaire, qui a été arrêté, fin juillet, un enseignant congolais jeté d'un bus par des policiers à Tanger, décédé cinq jours après à l'hôpital ; début août, à Tanger, Tina Melon, adolescente ivoirienne de 16 ans, dit avoir été violée par quatre membres des forces auxiliaires ; une dizaine de jours plus tard, Ismaïla Faye, Sénégalais de 30 ans, assassiné à Rabat de plusieurs coups de couteau, après une altercation à cause d'une place de bus.... Entre juin et août 2013, quatre crimes ont été commis contre des subsahariens, perpétrés tant par des policiers que par des citoyens ordinaires, chez qui le racisme devient incandescent à la mesure de la tension économique et sociale. Les arrestations au faciès se sont poursuivies. Le 5 juillet 2013, une cinquantaine de migrants sont arrêtés à Rabat au quartier Takadoum et dans la Medina, sans compter les multiples destructions de passeports et de documents, les multiples entraves aux papiers, aux mariages, les actes de violence, tabassages, déportations, agressions, et les entraves à la loi (absence de recours notamment).

Les associations de soutien aux migrants évoquent aussi les insultes, humiliations, refus de location, pancartes apposées dans certains quartiers de Casablanca pour interdire l'accès aux migrants africains, intolérances, vols, rapines, exploitation et traite des êtres humains dans l'exploitation, le

travail moins rémunéré, voire une sorte d'esclavage pour des domestiques privés de leurs passeports, les personnes malades et vulnérables maltraitées, les violations de domicile, les abus de justice... En somme, le déroulé d'un racisme ordinaire et ce que l'on lit journalièrement partout concernant une émigration refusée et vilipendée et dont parfois les cas dépassent le racisme ordinaire pour atteindre à l'intégrité de l'être humain.

Les migrants africains, pugnaces et déterminés, organisés en multiples associations pour se défendre, dénonçaient le 11 septembre au club des avocats de Rabat ces cas scandaleux qui ont motivé une manifestation le 14 septembre à Rabat devant le parlement, et les preuves d'un racisme institutionnalisé. Par exemple, ce cas de refus de sortie du territoire, paradoxal : « *Je suis entré au Maroc le 9 février 2011 par l'aéroport Mohammed V de Casablanca en provenance de la Côte d'Ivoire... avec mon passeport, car il n'y a pas de visa entre la Côte d'Ivoire et le Maroc. Après quatre mois passés au Maroc à la recherche d'un emploi, j'ai décidé de retourner chez moi... J'ai donc acheté un billet, mais à l'aéroport, l'agent des douanes m'a fait savoir que je ne pouvais pas sortir du Maroc, car j'étais en situation irrégulière... Les services de police m'ont conduit dans un commissariat de Casablanca. J'ai par la suite été conduit avec d'autres migrants subsahariens dans le désert entre le Maroc et l'Algérie où nous avons été abandonnés.* » « *Quand on partait pour le désert, dit un autre, c'étaient sur de gros camions... Quand nous sommes arrivés dans le désert, c'était vers 16 h par là, il y avait encore du soleil, ils nous ont déposés, jetés du haut... Ils font une petite manœuvre, juste pour nous embrouiller... et les camions repartent. Dans le désert, on n'arrive pas à se situer, mais il faut marcher. Il fallait suivre les traces et c'est comme ça que nous avons pu nous regrouper... C'est quand nous sommes regroupés qu'on a vu que des bébés étaient morts (...). Il fallait vraiment avoir un moral en béton pour pouvoir continuer. On a continué, continué. Nous sommes arrivés dans un village. (...) Les gens du village nous ont apporté un peu de pain* ».

### Rapports officiels ou alternatifs

D'où en septembre 2013, en vue de la réunion du comité de Genève, pas moins de quatre rapports sur la question, celui présenté au nom du gouvernement qui aplanit les problèmes, s'indigne des « *allégations fallacieuses qui portent atteinte à la réputation du Maroc* » et s'horripille que l'on puisse parler de racisme, celui du CNDH qui confirme la gravité de la situation, mais s'évertue à proposer nombre de dispositions surtout juridiques pour l'améliorer, et deux rapports alternatifs très critiques, un de l'AMDH et un autre d'une série d'associations, pilotées par la Gadem (Groupe anti raciste d'accompagnement de défense des étrangers et migrants). Un communiqué du cabinet royal admet que la lutte contre l'immigration illégale « *connaît parfois certains excès* », dont les cas seraient « *isolés* », mais le Roi donne ses instructions « *pour un traitement humain conforme à la loi* », pour le respect des migrants et des engagements internationaux du pays, parlant même de régularisation et de la tradition d'accueil du royaume, bien que, et cela est précisé dans le communiqué du palais royal, « *le Maroc ne saurait accueillir tous les migrants qui souhaitent s'y installer* ». Il reste que les paroles royales sont plus proches du rapport du CNDH que de celui du gouvernement...

« *Le contrôle accru des frontières s'est accompagné de campagnes régulières de contrôles d'identité et d'interpellations dans les divers centres urbains ou dans*



© AFP

★ **DÉCÈS.** Funérailles de Ismaila Faye, un Sénégalais de 31 ans, décédé des suites d'une attaque à l'arme blanche.

les forêts avoisinant les enclaves de Sebta et Melilla, suivies d'opérations de refoulement vers la frontière algérienne ou mauritanienne. Ces campagnes ont donné lieu à de nombreuses violations des droits des migrants en situation irrégulière (interpellation de réfugiés, violences et mauvais traitements, refoulements sans saisine de la justice...), qui s'ajoutent aux violences de délinquants et de trafiquants des êtres humains et aux violations subies par les migrants », reconnaît le CNDH

Partout, dans le monde, les migrations sont soumises à ces problèmes et à ce déchaînement de méchancetés et de cruautés, tristement humaines. Cependant, comme partout, certains parviennent à se glisser entre les mailles du filet et à construire cette société ethniquement plurielle qui est la marque de la mondialisation. Encore faut-il pour autant qu'un phénomène désormais universel, celui de la migration, ne soit pas criminalisé et que les pays d'accueil comme le Maroc qui ont subi, dans la chair de leurs ressortissants, et pendant des décennies, le racisme, ne le retournent pas, en se déconsidérant, contre d'autres personnes devenues plus vulnérables. ▮

## LE CADRE JURIDIQUE

**LEUR SORT EST RÉGI** par la *loi relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulière*, dite loi n° 02-03. Initiée dans un contexte de pressions de l'Union européenne contre les migrations irrégulières et dans le climat de suspicion générale consécutif aux attentats du 16 mai 2003, cette loi a été adoptée sans concertation ni débat, en même temps que la loi n° 03-03 relative au terrorisme. Elle illustre davantage un besoin urgent de montrer que le Maroc se dote d'instruments de gestion et de contrôle des migrations qu'une volonté d'adapter le cadre législatif aux besoins de l'époque. Elle vise à harmoniser la législation avec les dispositions du

Code pénal, codifier et sanctionner les infractions relatives à l'émigration irrégulière. L'arsenal de sanctions pénales assortissant les nouveaux délits de franchissement et d'aide au franchissement « *illégaux* » des frontières traduit une vision avant tout sécuritaire. En 2007 un accord avec le HCR délègue à cet organisme, critiqué par certaines migrantes, l'examen et l'octroi des demandes d'asile. Parallèlement, et avec l'Union européenne, une politique de contrôle des tentatives d'émigration irrégulière est mise en place. Son succès est réel si l'on en juge par les chiffres d'interpellations et les déclarations de satisfaction des divers pays européens. Ce qui confirme l'optique sécuritaire. ▮